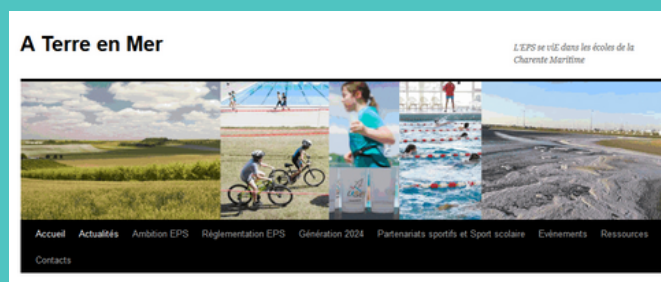


Rôle DIRECTEURS Dossier EPS

RESSOURCES

BLOG
EPS17

<http://blogs17.ac-poitiers.fr/epsecoles17/>



Personnes ressources : CPD EPS 17 + CPC EPS 17

Juin 2024

Projet pédagogique EPS de l'école Priorités nationales

- Accompagner le choix activités / champs d'apprentissage (C2-C3) /4 objectifs (cycle 1) + structures partenaires
- Afficher programmation école/classe et activités 30minAPQ
- Informer des actions du sport scolaire et créer une association USEP si souhait de l'équipe
- Rédiger un avenant au projet d'école pour les dispositifs dans lesquels l'école est investie

Intervenants extérieurs Application 1D

- Prendre connaissance du projet pédagogique du PE
- S'assurer du financement collectivité sur le temps de l'EPS
- Connaître l'organisation de la co-intervention (formalisation par le PE)
- Déposer la demande d'intervention dans l'application 1D
- Vérifier l'agrément IA-DASEN (dans l'application)
- Autoriser l'intervention
- Archiver les conventions supports (à demander au CPCEPS)

Les parents accompagnateurs de la vie collective ne sont pas des intervenants agréés

DISPOSITIFS - HERITAGE 2024

- Faire connaître les dispositifs à l'équipe d'école
- Piloter ou déléguer le pilotage pour les dispositifs investis
- Ajouter un avenant par dispositif investi dans le projet d'école
- Communiquer et partager les actions mises en place avec la circonscription

Rencontres sportives

- Si USEP, voir avec le délégué de secteur ou le délégué départemental
- Si organisation par les PE seuls ou par un partenaire, se rapprocher du CPC EPS-CPD EPS, personnes ressources pour savoir si une convention est nécessaire.
- Dans tous les cas, avoir connaissance de l'organisation (formalisation) et nécessité de donner son autorisation

